

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 44/1953 (1953)

Artikel: Valais
Autor: L. B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114141>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On ne saurait oublier que l'Etat et les communes se préoccupent aussi d'encourager l'activité des artistes en leur confiant la décoration des nouveaux édifices. L'aula de l'Ecole cantonale de commerce à Bellinzone a été tout récemment enrichie par une grande peinture murale de Giuseppe Bolzani, et le nouveau bâtiment de l'Ecole des arts et métiers va recevoir sur ses façades des mosaïques du peintre Alberto Salvioni.

Sous le signe du 150^e anniversaire de l'autonomie cantonale, plus de 6 000 écoliers ont défilé dans le cortège historique du 24 mai à Bellinzone, et dans toutes les écoles primaires on a préparé des travaux d'histoire, de géographie, d'économie locale qui ont été réunis dans l'exposition scolaire permanente annexée à l'Ecole normale cantonale. Une intéressante exposition historique a été ouverte à Bellinzone et une grande exposition artistique (*50 anni d'arte nel Ticino*) a été organisée à Lugano. A partir du mois de septembre il y a eu à Locarno, dans le beau château, une exposition de l'art et des traditions populaires.

Dans le domaine de la protection des monuments historiques et artistiques, nous voulons mentionner les travaux de restauration du Castel Grande (Château de Uri) à Bellinzone, du Baptistère de Riva San Vitale, qui est le plus ancien et l'un des plus précieux monuments tessinois, et de la très belle église de la Madonna del Ponte à Brissago.

La Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire a choisi cette année la ville de Lugano comme siège du 62^e cours normal, qui s'est déroulé du 13 juillet au 8 août et a été fréquenté par plus de 550 instituteurs et institutrices, dont 150 appartenant au corps enseignant tessinois.

L'application du décret législatif du 15 avril 1952, concernant la création d'un Fonds cantonal pour « prêts d'honneur » en faveur des étudiants, a rendu moins difficile la continuation de leurs études à une vingtaine de jeunes gens et de jeunes filles.

Et pour finir nous voulons mentionner la réforme de la loi du 29 octobre 1946 sur les traitements du corps enseignant, qui est actuellement à l'étude.

A.-U. TARABORI.

Valais

Lorsque l'annaliste jette un coup d'œil sur l'année scolaire 1952-1953, son attention est irrésistiblement retenue par le départ de M. le conseiller d'Etat Cyrille Pitteloud qui, pendant 25 ans, s'est dépensé sans réserve au service du pays comme conseiller d'Etat, dont 16 au Département de l'instruction publique.

Dans son message d'adieu, M. le conseiller d'Etat C. Pitteloud a exprimé délicatement sa peine de quitter ses collaborateurs :

« Ce n'est pas sans regret, a-t-il dit, que je me sépare de ceux qui ont collaboré durant de nombreuses années avec moi, de mes excellents

chefs de service, mes fonctionnaires et employés, de la direction et des professeurs de nos collèges, de nos écoles normales, des cours professionnels et commerciaux et en particulier des membres du personnel enseignant valaisan. Je les remercie de tout cœur de toutes les preuves d'affectueux dévouement et d'émouvante fidélité qu'ils n'ont cessé de me donner. »

Le personnel enseignant a été très ému en apprenant la résolution inébranlable de son chef vénéré de placer sur des épaules plus jeunes la lourde charge qu'il aurait pu cependant porter encore allègrement. Les regrets étaient d'autant plus vifs que M. Pitteloud avait le don de provoquer la sympathie. Le rédacteur de « l'Ecole primaire valaisanne » s'exprime ainsi :

« M. Pitteloud n'a pas été qu'un chef pour les instituteurs et les institutrices, mais aussi un ami qui accueillait chacun avec la même égalité d'humeur, avec le même sourire jovial. Il avait les paroles du cœur qui gagnaient la confiance et mettaient à l'aise tous ceux qui l'approchaient.

» C'est pourquoi, au nom de tous les membres du corps enseignant, nous adressons aujourd'hui, par l'Ecole primaire, à notre chef aimé les sentiments de la plus déférente gratitude.

» M. le conseiller d'Etat Pitteloud a bien mérité de l'Ecole valaisanne. Il a marqué d'une empreinte indélébile son passage au Département de l'instruction publique : son œuvre restera ; aussi le pays tout entier lui en est reconnaissant. »

Rappelons brièvement quelques-unes des réalisations opérées par le Département de l'instruction publique ou par son intermédiaire sous l'impulsion et la direction de M. le conseiller d'Etat Pitteloud.

Enseignement secondaire. Création de la classe de maturité commerciale pour jeunes gens au collège de Sion ; création de la classe de maturité commerciale, en collaboration avec la ville, à l'Ecole de commerce des jeunes filles, à Sion ; introduction d'un cours ménager obligatoire pour les jeunes filles aspirant au diplôme commercial ; création d'une Ecole de commerce et d'administration au Collège de Brigue.

Ecoles normales. Création d'un cours préparatoire facultatif à l'entrée aux écoles normales ; prolongation d'une année de la formation du personnel enseignant ; création de l'Ecole normale ménagère de Sion et de Brigue ; création d'un cours pour la formation des maîtresses enseignant l'ouvrage manuel dans les écoles mixtes ; création d'une école d'application pour l'enseignement dans les écoles enfantines (Montessori) ; création d'une école d'application pour l'enseignement ménager ; augmentation du nombre des classes d'application pour l'enseignement primaire dans les trois écoles normales du canton ; création des stages obligatoires pour les futurs éducateurs ; extension du programme des écoles normales par l'introduction, par exemple, des travaux manuels, d'un cours de sociologie, d'une semaine de ski, etc...

Enseignement primaire. Nouvelle loi sur l'enseignement primaire et ménager (quelques innovations de cette loi : l'obligation d'augmenter la durée de la scolarité si les communes en font la demande ; la possibilité d'avancer l'âge de la scolarité à 6 ans ; le dédoublement des classes à partir de 35 élèves ; le subventionnement plus élevé pour la construc-

tion des bâtiments d'école, avec application du subventionnement différentiel permettant aux communes les plus pauvres de loger décentement les élèves ; surtout, l'obligation pour toutes les jeunes filles de fréquenter l'école ménagère entre 14 et 16 ans) ; amélioration de la situation matérielle du personnel enseignant ; révision des bases de la caisse de retraite du personnel enseignant ; organisation des cours de perfectionnement annuels pour le personnel enseignant ; ouverture de 11 écoles primaires supérieures de 1948 à 1953, ayant à leur tête des maîtres diplômés de l'Université de Fribourg ou de Zurich ; prolongation de la scolarité dans 26 communes ; bâtiments scolaires construits de 1946 à 1953 : 32 ; bâtiments scolaires rénovés pendant la même période : 117...

Enseignement ménager. Création de l'école ménagère obligatoire pour toutes les jeunes filles du canton ; cours de perfectionnement pour maîtresses ménagères en collaboration avec l'O.F.I.A.M.T...

Formation professionnelle. Orientation professionnelle par le moyen de cours d'orientation basés sur l'observation des jeunes pendant cinq semaines, la démonstration concrète des métiers et un examen psychotechnique ; réorganisation des écoles d'apprentis artisans, classement des apprentis par métiers et par année d'apprentissage, introduction d'un enseignement technique donné par un praticien du métier ; ateliers-écoles qui contrôlent et complètent la formation pratique donnée par le patron, remplacent l'école des métiers tout en coûtant beaucoup moins aux apprentis et à l'Etat ; adaptation des examens aux exigences nouvelles ; surveillance de l'apprentissage par des inspecteurs techniques qui visitent les établissements d'apprentissage ; réorganisation des écoles d'apprentis de commerce ; cours de maîtrise préparant aux examens fédéraux supérieurs ; création d'une école nouvelle à Martigny pour la préparation d'une élite professionnelle, etc...

Nous pourrions citer encore d'autres améliorations apportées dans le domaine scolaire ; mais celles-là suffisent pour nous donner une idée du travail fructueux fourni par M. le conseiller d'Etat Pitteloud, travail qui lui assure la reconnaissance méritée du canton.

M. Pitteloud a été remplacé au Département de l'instruction publique par le nouveau conseiller d'Etat M. Gross, auquel vont également toutes les sympathies du personnel enseignant et en qui il met toute sa confiance, pour résoudre des problèmes toujours anciens et toujours nouveaux, concernant en particulier la prolongation de la scolarité et le traitement du personnel enseignant ; nous souhaitons à notre nouveau chef de trouver, avec l'aide d'un personnel enseignant compréhensif, les solutions les meilleures dans le cadre des choses possibles.

* * *

Subvention fédérale à l'école primaire. La subvention fédérale à l'école primaire est proportionnelle à la population de résidence du canton, telle qu'elle ressort du dernier recensement fédéral. Comme celui de 1950 a fait constater une augmentation du nombre d'habitants du Valais, le subside fédéral s'est accru de 14 000 fr. environ. Ce montant a été mis à la disposition du Dépôt du matériel scolaire en vue de réduire le prix des manuels scolaires.

Les Chambres fédérales sont saisies d'un projet de revision de la loi fédérale du 25 juin 1903 concernant la subvention de l'école primaire publique. Le projet du Conseil fédéral prévoit que la subvention sera calculée dorénavant non plus sur le chiffre de la population de résidence, mais d'après le nombre des enfants âgés de 7 à 15 ans. A différentes reprises, M. le conseiller d'Etat Pitteloud avait pris nettement position en faveur d'une solution de ce genre aux conférences des chefs de Département de l'instruction publique de la Suisse et nous sommes heureux de constater que ses propositions tendent à se réaliser. Si le projet du Conseil fédéral est accepté, le Valais recevra annuellement 300 000 fr. au lieu de 200 000.

* * *

Enseignement ménager. L'enseignement ménager continue à se développer de façon réjouissante. Dans le courant de l'année, il a été rendu obligatoire à Bagnes, Collombey, Saint-Léonard, Savièse et Troistorrents.

Il convient de louer l'effort des administrations communales dans ce domaine. Partout où de nouveaux bâtiments sont construits, on adopte des conceptions hardies, des idées modernes et pratiques pour l'aménagement des locaux et l'équipement des cuisines scolaires. Des progrès qu'on peut qualifier de surprenants ont été réalisés : on ne lésine pas sur la qualité des installations, car on est persuadé que pour un enseignement efficient il faut pouvoir disposer d'un matériel complet et approprié. Nous sommes loin du temps où la cuisine avait un seul fourneau et la salle de couture une seule machine à coudre pour 15 à 20 écolières ! Les autorités ont compris que si chaque élève de l'école primaire a besoin de son livre, celle de l'école ménagère, elle aussi, doit avoir sous la main le matériel dont elle a un usage constant.

Les jeunes filles formées dans les écoles ménagères acquièrent, en plus de l'habileté manuelle et de la dextérité indispensable à toute ménagère, des connaissances intellectuelles et pratiques, une vision réelle de la tâche qui leur incombe dans la famille.

Pour obtenir de tels résultats, il ne suffit pas d'avoir des locaux appropriés ; il est nécessaire de compter sur un personnel enseignant qualifié. Pour maintenir son esprit constamment en éveil sur les problèmes qui l'occupent et parfaire les connaissances de ce personnel, nous organisons chaque année, à son intention, un cours de perfectionnement. Celui de cette année s'est déroulé à l'Ecole normale des institutrices à Sion, sous la haute et compétente direction de l'inspectrice fédérale des écoles ménagères, M^{me} Aellig, qui s'était assuré la collaboration des Révérendes Sœurs Ursulines de Sion, de M^{lle} Müller, psychanalyste de Genève, de M^{me} Morier-Genoud, directrice d'internat ménager à Mont-la-Ville, et de M. C. Bérard, inspecteur scolaire du district d'Entremont.

Tout au long de la semaine, les conférences ont alterné avec les causeries, les discussions et les leçons pratiques sur les thèmes suivants : 1. Psychologie de l'adolescente ; 2. Enseignement fonctionnel en rapport

avec l'école ménagère ; 3. Conclusions pratiques pour l'enseignement ménager.

Une trentaine de maîtresses ont pris part à ces cours tandis que celles du Haut-Valais se rendaient à Gurnellen, Zurich et Baden pour assister aux cours organisés également par l'Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail.

Cours de perfectionnement. Au moment où nous rédigeons ces lignes, plus de 200 maîtres et maîtresses du Valais romand suivent pendant une semaine un cours de perfectionnement donné à Sion par un personnel enseignant compétent, dévoué et sympathique, comprenant un inspecteur scolaire valaisan, trois professeurs des écoles normales de Sion, une institutrice valaisanne et un instituteur vaudois, le dynamique M. Berseth. Après six ou sept heures de travail pratique actif, les participants au cours se sont réunis dans la grande salle de l'Ecole normale des filles pour entendre des conférences suggestives de l'écrivain valaisan M. Maurice Zermatten, et pour recevoir les directives du nouveau chef spirituel du diocèse, Son Excellence Mgr Adam, et celles du nouveau chef du Département de l'instruction publique, M. le conseiller d'Etat Gross.

L'ardeur au travail de tous les participants au cours, les encouragements lumineux de nos deux nouveaux chefs, sont des présages heureux pour l'avenir scolaire du canton.

L. B.

Vaud

Enseignement primaire

Depuis nombre d'années, notre canton souffre d'une pénurie d'institutrices, et malgré un recrutement beaucoup plus massif qu'autrefois, il n'a pas été possible de repourvoir normalement toutes les classes vacantes.

Si nous avons pu assurer la tenue de plusieurs classes grâce au dévouement d'anciens maîtres qui ont bien voulu accepter des remplacements de plus ou moins longue durée, en revanche nous avons dû faire appel à trente-quatre candidates qui ont dû quitter l'Ecole normale au 1^{er} novembre 1952 pour occuper dans le canton des postes sans titulaires. Ces jeunes filles ont entrepris bravement leur tâche et ont fait un gros effort d'adaptation pour compenser les lacunes de leur formation professionnelle interrompue trop tôt.

Cette solution de fortune ne va pas sans inconvénients (études tronquées au moment où il serait nécessaire d'opérer une synthèse, classes surchargées à l'Ecole normale, etc.). Aussi le Département sera-t-il appelé à prendre sans retard des mesures propres à résoudre le problème angoissant du manque d'institutrices, problème né de